

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 855

23 mars 2016

SOMMAIRE

Activision Overseas INC	41039	Société Civile Immobilière Ettelbrueck	40996
Albemarle Management S.à.r.l.	41040	Société Intercontinentale de Négoce S.A.	41002
Am Zwergeland S.A.	41040	SOCIETE INTERNATIONALE TOURISME	
Apache Luxembourg Holdings IV	41039	HOTELLERIE ET LOISIRS S.A., en abrégé	
Artmarkt S.A.	41040	S.I.T.H.E.L. S.A.	40996
Arya S.A.	41040	Sof-10 Salmon Investments Lux S.à r.l.	41003
factum ventures S.A.	41040	Solarium Bel-Sol S.à r.l.	41003
Fer.Mi	41009	Solemio Investment and Development S.A. ..	41003
Fire Films S.A., SPF	40997	Star Funds S.A. SICAV-SIF	40995
iMAGINE 2 S.A.	41024	Star Petroleum S.A.	41004
Immobilière Orion S.A.	40998	Star Petroleum S.A.	41004
International Assets Finance S.à r. l.	40999	Star Petroleum S.A.	41004
Kraft Heinz Foods Luxembourg Holdings S.à r.l.	41039	Suprinvest International S.A.	41004
MRE-Silverstone-B S.à r.l.	41000	Taïko S.A.	41005
Neptune Properties S.à r.l.	41002	Tall International S.A.	41006
Onidy S.A.	41038	TCA Domiciliation S.à r.l.	41006
Pearl JV Holding S.à r.l.	41016	Timbercreek Real Estate Fund	41005
Primero Mining Luxembourg	41033	Tradol Investment S.A.	41006
S.A. DE Vente des Equipements Trane - Suc-		Treveria Sixteen S.à r. l.	41005
cursale	40994	Tricel S.A.	41007
Sawasdee Invest S.A.	40994	Trustconsult Group S.A.	41007
Shelon Holdings S.A.	40994	Trustconsult Luxembourg S.A.	41007
Shelon Holdings S.A.	40995	Villars Invest S.A.	41007
Shelon Holdings S.A.	40995	Vizzion Invest S.A.	41008
Shelon Holdings S.A.	40995	Vizzion Lifestyle Luxembourg S.A.	41008
Société Civile Immobilière Esch	40995	Wisamar Investment S.à.r.l.	41009

S.A. DE Vente des Equipements Trane - Succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle de Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 203.093.

—
Extrait des résolutions de la Société du 17 décembre 2015

La Société a décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg, sous la dénomination:

S.A. DE VENTE DES EQUIPEMENTS TRANE - SUCCURSALE

5, Zone Industrielle de Grasbusch

L-3370 Leudelange

Activités: La succursale aura pour objet toute activité se rapportant directement ou indirectement à la vente, l'entretien, les services, le dépannage de tout matériel de chauffage, ventilation, conditionnement d'air, réfrigération, transfert de chaleur et toutes branches connexes et, en général, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières s'y rattachant.

Représentant permanent de la succursale:

Monsieur Xavier GORGEMANS, né le 29 novembre 1981 à Anderlecht, Belgique, demeurant chaussée de Bruxelles, 168, B-1190 Forest, Belgique.

Le représentant permanent a le pouvoir d'engager sous sa signature individuelle la succursale en toutes circonstances à l'égard de tiers, de la représenter en justice vis-à-vis des tiers, des administrations ou organismes luxembourgeois ou étrangers et le conseil d'administration de la Société lui confère tous pouvoirs nécessaires pour la gestion journalière et l'exécution des affaires de la succursale. Il pourra notamment ouvrir des comptes bancaires dans différentes devises au Grand-Duché de Luxembourg et signer individuellement tous documents à ce sujet.

Date de création de la succursale: 14 janvier 2016

Administrateurs de la Société:

- Monsieur Xavier GORGEMANS, né le 29 novembre 1981 à Anderlecht, Belgique, demeurant chaussée de Bruxelles, 168, B-1190 Forest, Belgique, administrateur délégué.

- Monsieur Olivier DEVROYE, né le 26 février 1982 à Uccle, Belgique, demeurant Tramlaan, 86, B-1933 Sterrebeek, Belgique.

- Monsieur Paul PIRARD, né le 9 août 1940 à Dampremy, Belgique, demeurant Chemin des Hochequeues, 7, B-1160 Lasne, Belgique.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052485/33.

(160010784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Sawasdee Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.998.

—
Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de la société Sawasdee Invest S.A. (RCS B174998- matricule 2013 2201 251).

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Yves Deschenaux.

Référence de publication: 2016052490/10.

(160010272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Shelon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.796.

—
Par la présente, je vous informe que je démissionne de ma fonction d'administrateur C de la société Shelon Holdings S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B146796 et ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le 1^{er} janvier 2016.

Wim Ritz.

Référence de publication: 2016052493/11.

(160010918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Shelon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.796.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de ma fonction d'administrateur B de la société Shelon Holdings S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B146796 et ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le 27 novembre 2015.

Dan-Daniel Bebello.

Référence de publication: 2016052494/11.

(160010918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Shelon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.796.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de ma fonction d'administrateur B de la société Shelon Holdings S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B146796 et ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le 27 novembre 2015.

Lucien Orlovius.

Référence de publication: 2016052495/11.

(160010918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Shelon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.796.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de ma fonction d'administrateur A de la société Shelon Holdings S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B146796 et ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le 9 décembre 2015.

Manfred Rimmel.

Référence de publication: 2016052496/11.

(160010918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Star Funds S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.153.

Extrait des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration datées du 17 novembre 2015

Les administrateurs décident de transférer le siège social de la SICAV du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 1^{er} décembre 2015.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Pour Star Funds SICAV SIF

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2016052504/14.

(160011018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Société Civile Immobilière Esch, Société Civile.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 5b, rue François Hogenberg.
R.C.S. Luxembourg E 1.438.

Extrait du Conseil d'Administration du 16 décembre 2015

Le conseil d'administration décide de déléguer les pleins pouvoirs afin d'engager la société en toutes circonstances par leur signature individuelle à:

- Danielle Faber,

- Paul Faber,

- Jacques Funck

Adresses

- Danielle Faber, demeurant professionnellement à 5b, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg,
- Paul Faber, demeurant professionnellement à 5b, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg,
- Jacques Funck, et son épouse Madame Elisabeth Faber, demeurant professionnellement à 5b, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg,

Extrait de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2015

Les associés décident de transférer le siège social de L-8232 Mamer, 61, Rue de Holzem, à L-1735 Luxembourg, 5b, Rue François Hogenberg, et d'adapter en conséquence la première phrase à l'article quatre des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le siège social de la société est à Luxembourg.»

Signature.

Référence de publication: 2016052535/23.

(160011037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Société Civile Immobilière Ettelbrueck, Société Civile.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 5b, rue François Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg E 1.449.

Extrait du Conseil d'Administration du 16 décembre 2015

Le conseil d'administration décide de déléguer les pleins pouvoirs afin d'engager la société en toutes circonstances par leur signature individuelle à:

- Danielle Faber,
- Paul Faber,
- Jacques Funck

Adresses

- Danielle Faber, demeurant professionnellement à 5b, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg,
- Paul Faber, demeurant professionnellement à 5b, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg,
- Jacques Funck, et son épouse Madame Elisabeth Faber, demeurant professionnellement à 5b, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg,

Extrait de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2015

Les associés décident de transférer le siège social de L-8232 Mamer, 61, Rue de Holzem, à L-1735 Luxembourg, 5b, Rue François Hogenberg, et d'adapter en conséquence la première phrase à l'article quatre des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le siège social de la société est à Luxembourg.»

Signature.

Référence de publication: 2016052536/23.

(160011036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

SOCIETE INTERNATIONALE TOURISME HOTELLERIE ET LOISIRS S.A., en abrégé S.I.T.H.E.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.141.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 décembre 2015 que:

1. L'assemblée accepte la démission de M. John Iglehart de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.
2. L'assemblée décide de nommer comme Administrateur de la Société, Mademoiselle Laura Raineau, étudiante, née le 2 juin 1987 à Paris (France), demeurant au 25 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie, F-75016 Paris (France). Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2016052539/17.

(160010967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Fire Films S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 186.719.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FIRE FILMS S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 186719, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1786 du 9 juillet 2014,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel DE SOUSA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Dissolution de la société et décision de mettre la société en liquidation volontaire;
2. Révocation et décharge à l'administrateur unique ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat respectif;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la société;
5. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par l'administrateur unique de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre de l'administrateur unique résultant de sa gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme "GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A.", en abrégé "Fiduciaire G.M.S. S.A.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68566, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

La Société, en liquidation, est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales l'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.", en abrégé "G.C.A. S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109939, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-L. JOURDAN, D. DE SOUSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30061. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005570/90.

(160003932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Immobilière Orion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 93.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016005699/14.

(160003730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 112.325.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée dénommée «International Assets Finance S.à r.l.», ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg en date du 28 novembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro C-502 le 9 mars 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro C-148 le 20 janvier 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Anthony THILLMANY, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT SOIXANTE-HUIT MILLE (168.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUATRE MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 4.200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de QUATRE MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 4.200.000,-) à QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 4.250.000,-) par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE HUIT MILLE EUROS (EUR 1.858.000,-) dont CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) seront alloués au capital social et UN MILLION HUIT CENT HUIT MILLE EUROS (EUR 1.808.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de DEUX MILLE (2.000) parts sociales par la société dénommée «ANALYTICAL BIO-VENTURES S.C.A.», ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B89265, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE HUIT MILLE EUROS (EUR 1.858.000,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de QUATRE MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 4.200.000,-) à QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 4.250.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE HUIT MILLE EUROS (EUR 1.858.000,-) dont CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) seront alloués au capital social et UN MILLION HUIT CENT HUIT MILLE EUROS (EUR 1.808.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles l'associé actuel suivant:

- la société dénommée «ANALYTICAL BIOVENTURES S.C.A.», ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B89265,

Laquelle a déclaré souscrire les DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE HUIT MILLE EUROS (EUR 1.858.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «International Assets Finance S.à r.l.», préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 21 décembre 2015 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale ainsi qu'à la prime d'émission des parts sociales de la Société à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 4.250.000,-) représenté par CENT SOIXANTE DIX MILLE (170.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à deux mille sept cent cinquante euros (EUR 2.750,-)

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anthony Thillmany, Michèle Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30926. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005681/94.

(160004448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

MRE-Silverstone-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 202.292.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared

Milfix Real Estate Services, having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number 172.704.

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- That the limited liability company (“société à responsabilité limitée”) “MRE-Silverstone-B S.à r.l.”, with registered office in L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 202.292 (the Company), has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 11 December 2015, not yet published in the Mémorial C.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by one million three hundred thousand Euros (EUR 1,300,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, up to one million three hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,312,500.-), without the issue of new shares but by the increase of the nominal value of the shares to one hundred five Euros (EUR 105.-) each.

Payment

The amount of one million three hundred thousand Euros (EUR 1,300,000.-) has been paid up by the Sole Shareholder by payment in cash.

The amount of one million three hundred thousand Euros (EUR 1,300,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article six (6) of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect such action, and to give it the following wording:

“ **Art. 6.** The company’s capital is set at one million three hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,312,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one hundred five Euro (105.- EUR) each.”

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand five hundred fifty Euro (EUR 2,550.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the representative of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same representative, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said representative signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité «Milfix Real Estate Services», avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 202292,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «MRE-Silverstone-B S.à r.l.», avec siège social L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 202.292, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.312.500,-) sans émission de nouvelles parts sociales mais en augmentant la valeur nominale des parts sociales existantes à cent cinq euros (EUR 105,-).

Souscription et libération

Le montant d'un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) a été payé moyennant un versement en numéraire.

La somme d'un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article six (6) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.312.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinq euros (EUR 105,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 2.550,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation GAC/2016/4. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016005879/96.

(160004565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Neptune Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016005898/11.

(160004071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Société Intercontinentale de Négoce S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.957.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 06/06/2013 entre SOCIETE GENERALE BANK & TRUST et la Société Anonyme SOCIETE INTERCONTINENTALE DE NEGOCE S.A. précédemment avec Siège social au 11 A, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 83.957, a été résiliée avec effet au 30/12/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2015.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Référence de publication: 2016053280/13.

(160011815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Sof-10 Salmon Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 150.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053285/11.

(160011331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Solarium Bel-Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 159, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.495.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du vendredi 18 décembre 2015, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Monsieur Alain LICKES donne sa démission comme gérant technique avec effet immédiat.
2. Madame Sonia PETRONI donne sa démission comme gérante administrative avec effet immédiat.
3. Madame Sonia PETRONI, née le 30 septembre 1965 à Etain (France), demeurant à L-4631 Oberkorn, 5, rue des Mines, est nommé nouveau gérante unique de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
4. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016053286/16.

(160011699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Solemio Investment and Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 177.286.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 janvier 2016, 2LAC/2016/330, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société anonyme SOLEMIO INVESTMENT AND DEVELOPMENT S.A. (en liquidation), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177.286, constitué en date du 13 mai 2013 par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 1608 du 5 juillet 2013.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C.

Après adoption du rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation, l'assemblée générale donne pleine et entière décharge au liquidateur LISOLUX S.à r.l. et au commissaire à la liquidation CeDerLux-Services S.à r.l., ayant tous les deux leur siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

En conséquence l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme SOLEMIO INVESTMENT AND DEVELOPMENT S.A. (en liquidation).

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053287/29.

(160012794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Star Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.066.

—
Je soussigné, Juan Luis Cebrian Echarri, administrateur de société, né à Madrid (Espagne), le 30 octobre 1944, demeurant au 32, Calle Gomez Ortega, E-28002 Madrid (Espagne), informe par les présentes les actionnaires de la société anonyme "Star Petroleum S.A.", établie et ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.066, de ma démission de ma fonction d'administrateur.

Madrid, le 20 Décembre 2015.

Juan Luis Cebrian Echarri.

Référence de publication: 2016053295/13.

(160011552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Star Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.066.

—
Je soussigné, Brian Matthew MCKINLEY, administrateur de société, demeurant à Two Putman Hill, USA, 06830 Greenwich, informe par les présentes les actionnaires de la société anonyme "Star Petroleum S.A.", établie et ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.066, de ma démission de ma fonction d'administrateur.

Madrid, le 20 Décembre 2015.

Juan Luis Cebrian Echarri.

Référence de publication: 2016053296/12.

(160011552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Star Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.066.

—
Je soussigné, Antonio NAVALON SANCHEZ, administrateur de société, demeurant au 326, West 85, USA, 10024 New York, informe par les présentes les actionnaires de la société anonyme "Star Petroleum S.A.", établie et ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.066, de ma démission de ma fonction d'administrateur.

Madrid, le 20 Décembre 2015.

Juan Luis Cebrian Echarri.

Référence de publication: 2016053297/12.

(160011552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Suprinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.072.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 15 décembre 2015

- La démission de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET de son mandat d'administrateur de classe B de la Société, avec effet au 15 décembre 2015, est acceptée.

- Madame Kathy MARCHIONE, née le 18 avril 1970 à Hayange, en France, de nationalité française, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur de classe B en remplacement de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Le 15 décembre 2015.

Certifié sincère et conforme

SUPRINVEST INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2016053302/17.

(160011599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Taiko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 157.498.

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société au 48, rue Bragance L-1255 Luxembourg, à compter du 06 janvier 2016.

Changements d'adresse:

- L'adresse professionnelle de M. Ricardo Portabella Peralta, Président, Administrateur-délégué et Administrateur, est située:

50 Raffles Place #13-05

Singapore Land Tower

Singapore 048623

- L'adresse professionnelle de Mme Sandra Pasti, Administrateur-délégué et Administrateur, est située:

48, rue de Bragance

L-1255 Luxembourg

- L'adresse professionnelle de M. Michele Custodero, Administrateur, est située:

48, rue de Bragance

L-1255 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2016.

TAÏKO S.A.

Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2016053303/26.

(160011467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Timbercreek Real Estate Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 144.640.

Am 30.04.2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats von Herrn Dr. Sven Jansen bis zur Generalversammlung im Jahre 2021 verlängert wird.

Am 30.04.2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats von Herrn Gilles Dusemon bis zur Generalversammlung im Jahre 2021 verlängert wird.

Am 30.04.2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats von Herrn Marco Schmitz bis zur Generalversammlung im Jahre 2021 verlängert wird.

Luxemburg.

Référence de publication: 2016053313/14.

(160011638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Treveria Sixteen S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 125.076.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 11 janvier 2016 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 11 janvier 2016;

- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 11 janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée:

* Mr Marouf MOUTAIROU, né le 12 avril 1982 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053316/16.

(160011421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Tall International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.492.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2015, les organes de la société se composent comme suit:

ADMINISTRATEURS

Monsieur Valerio RAGAZZONI, né le 16/08/1943 à Lezzeno, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

Monsieur Gerhard NELLINGER, né le 22/04/1949 à Trèves, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue,

Madame Andréa THIELENHAUS, née le 25/03/1963 à Cologne, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue

Commissaire aux comptes

Autonome de Révision, immatriculée au RCSL sous le numéro E955, établie à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2021.

Luxembourg, le 18/01/2016.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2016053320/20.

(160011432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

TCA Domiciliation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 149.391.

L'associé LM International Business Solutions SA a changé de nom en date du 23 décembre 2015 en VCunha Capital et a changé d'adresse qui est maintenant 59 route de Longwy L-8080 BERTRANGE.

Redange-sur-Attert, le 19 janvier 2015.

Danielle KOLBACH.

Référence de publication: 2016053324/10.

(160011977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Tradol Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 134.494.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

Qu'ont été déclarées closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme TRADOL INVESTMENT S.A., pré qualifiée, en date du 26 novembre 2015.

Le 18 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Maître Thomas SARPCAN

Le liquidateur

Référence de publication: 2016053331/18.

(160011303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Tricel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 127.977.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 janvier 2016 que la cooptation de Mme Samia AOUCHAR, employée privée, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, à la fonction d'administrateur avec effet au 23 juillet 2015 en remplacement de Mme Annie SWE-TENHAM, démissionnaire, a été ratifiée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016053333/13.

(160011469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Trustconsult Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 46.233.

Par présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2016053334/10.

(160011630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Trustconsult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 86.995.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2016053335/10.

(160011631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Villars Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 140.518.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 2 décembre 2015 a:

- pris acte de la démission de Monsieur Dogan SERIMOZÜ de ses fonctions d'administrateur en date du 17 novembre 2015;

- pris acte de la démission de la société SEFIK BIRKIYE SPRL de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué en date du 17 novembre 2015;

- pris acte de la démission de Monsieur Sefik BIRKIYE de ses fonctions d'administrateur en date du 17 novembre 2015;

- nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, avec effet au 17 novembre 2015, la société anonyme de droit belge Immo JLC, ayant son siège social à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, Avenue Jacques Brel 41, Bte 3, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 466.053.128, représentée par Monsieur Eray SERIMOZÜ, administrateur de sociétés, né le 2 mars 1959 à Incesu (Turquie), demeurant à B-1200 Bruxelles, 41/3 Avenue Jacques Brel, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019;

- nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, avec effet au 17 novembre 2015, la société privée à responsabilité limitée de droit belge Keystone, ayant son siège social à B-1160 Auderghem, Clos Albert Crommelynck 5, Bte 3, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 544.558.196, représentée par Monsieur Thomas RIHOUX, administrateur de sociétés, né le 20 novembre 1983 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à B-1160 Auderghem, Clos Albert Crommelynck 5, Bte 3, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016053359/26.

(160011667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Vizzion Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 22.859.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 2 décembre 2015 a:

- pris acte de la démission de Monsieur Dogan SERIMOZÜ de ses fonctions d'administrateur en date du 17 novembre 2015;

- pris acte de la démission de la société SEFIK BIRKIYE SPRL de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué en date du 17 novembre 2015;

- pris acte de la démission de Madame Sule SALIHOGLU de ses fonctions d'administrateur en date du 17 novembre 2015;

- nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, avec effet au 17 novembre 2015, la société anonyme de droit belge Immo JLC, ayant son siège social à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, Avenue Jacques Brel 41, Bte 3, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 466.053.128, représentée par Monsieur Eray SERIMOZÜ, administrateur de sociétés, né le 2 mars 1959 à Incesu (Turquie), demeurant à B-1200 Bruxelles, 41/3 Avenue Jacques Brel, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019;

- nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, avec effet au 17 novembre 2015, la société privée à responsabilité limitée de droit belge Key Stone, ayant son siège social à B-1160 Auderghem, Clos Albert Crommelynck 5, Bte 3, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 544.558.196, représentée par Monsieur Thomas RIHOUX, administrateur de sociétés, né le 20 novembre 1983 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à B-1160 Auderghem, Clos Albert Crommelynck 5, Bte 3, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016053363/27.

(160011666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Vizzion Lifestyle Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 124.615.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 2 décembre 2015 a:

- pris acte de la démission de Monsieur Dogan SERIMOZÜ de ses fonctions d'administrateur en date du 17 novembre 2015;

- pris acte de la démission de la société SEFIK BIRKIYE SPRL de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué en date du 17 novembre 2015;

- pris acte de la démission de Madame Sule SALIHOGLU de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué en date du 17 novembre 2015;

- nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, avec effet au 17 novembre 2015, la société anonyme de droit belge Immo JLC, ayant son siège social à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, Avenue Jacques Brel 41, Bte 3, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 466.053.128, représentée par Monsieur Eray SERIMOZÜ, administrateur de sociétés, né le 2 mars 1959 à Incesu (Turquie), demeurant à B-1200 Bruxelles, 41/3 Avenue Jacques Brel, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019;

- nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, avec effet au 17 novembre 2015, la société privée à responsabilité limitée de droit belge Keystone, ayant son siège social à B-1160 Auderghem, Clos Albert Crommelynck 5, Bte 3, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 544.558.196, représentée par Monsieur Thomas RIHOUX, administrateur de sociétés, né le 20 novembre 1983 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à B-1160 Auderghem, Clos Albert Crommelynck 5, Bte 3, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016053364/27.

(160011665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Wismar Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.235.

Par résolutions signées en date du 14 janvier 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 8 octobre 2015 ;

- nomination de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1 882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 8 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053365/15.

(160011826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Fer.Mi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.821.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December,
Before the undersigned Maître Jean Seckler, notary, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Michele Ferraris, Italian citizen, born on April 23, 1964 in Alessandria (Italy) and residing at 40, rue d'Arlon, 6700 Sesselich Arlon, Belgium;

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "Fer.Mi".

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 40,000 (forty thousand Euros) divided into 40,000 (forty thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III. - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV. - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

All the 40,000 (forty thousand) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Mr. Michele Ferraris named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 40,000 (forty thousand euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) Mr. Michele Ferraris, Italian citizen, born on April 23, 1964 in Alessandria (Italy) and residing at 40, rue d'Arlon, 6700 Sesselich Arlon, Belgium is appointed as sole manager for an undetermined duration;
- 2) The registered office of the Company shall be established at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand- Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mr. Michele Ferraris, de nationalité italienne, né le 23 avril 1964 à Alexandrie (Italie) et résidant au 40, rue d'Arlon, 6700 Sesselich Arlon, Belgique;

Ici représenté par M. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Fer.Mi».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 40.000 EUR (quarante mille euros) divisé en 40.000 (quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III. - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut pendant nommé un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2016.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 40.000 (quarante mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Mr. Michele Ferraris prénommé, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 40.000 EUR (quarante mille euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.400,- EUR

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Mr. Michele Ferraris, de nationalité italienne, né le 23 avril 1964 à Alexandrie (Italie) et résidant au 40, rue d'Arlon, 6700 Sesselich Arlon, Belgique est nommé gérant pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11715. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016003712/400.

(160002221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Pearl JV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 195.698.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December;

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1. Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as "PECPI III");

2. Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as “PECPI A”);

3. Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P., limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as “PECPI B”);

4. Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as “PECPI C”);

5. Platinum Pearl Principals International (Cayman), L.P., limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as “PPPI”);

(all together hereafter the “Members”)

Each of them, duly represented by Mr. Luís MARQUES GUILHERME, lawyer, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of powers of attorney, all of them given on December 18, 2015.

The appearing parties, represented as here above stated, have requested the undersigned notary to state that they are the Members of the company “Pearl JV Holding S.à r.l.”, a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 195698 (hereafter the “Company”), incorporated by a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on March 18, 2015 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 15, 2015 number 1271, page 61000 and amended by a deed received by Me Carlo WERSANDT, on July 3, 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated September 9, 2015, number 2526, page 121209.

Thus, the Members of the Company, represented as here above stated, requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Members unanimously resolve to cancel the existing (i) ten million (10,000,000) class A1 shares, (ii) ten million (10,000,000) class A2 shares, (iii) ten million (10,000,000) class A3 shares, (iv) ten million (10,000,000) class A4 shares, (v) one million (1,000,000) class A5 shares, (vi) ten million (10,000,000) class A6 shares, (vii) ten million (10,000,000) class A7 shares, (viii) ten million (10,000,000) class A8 shares, (ix) ten million (10,000,000) class A9 shares, (x) ten million (10,000,000) class A10 shares, with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each and therefore to decrease the corporate capital of the Company, so as to bring it from its current amount of one million, three hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 1,325,000), represented by (i) thirty-two million, five hundred thousand ordinary corporate units (32,500,000), (ii) ten million (10,000,000) class A1 shares, (iii) ten million (10,000,000) class A2 shares, (iv) ten million (10,000,000) class A3 shares, (v) ten million (10,000,000) class A4 shares, (vi) ten million (10,000,000) class A5 shares, (vii) ten million (10,000,000) class A6 shares, (viii) ten million (10,000,000) class A7 shares, (ix) ten million (10,000,000) class A8 shares, (x) ten million (10,000,000) class A9 shares, (xi) ten million (10,000,000) class A10 shares, with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each to an amount of three hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 325,000) represented by thirty-two million five hundred thousand (32,500,000) ordinary units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each (the “Capital Decrease”).

Second resolution

The Members further resolve that the respective proceeds resulting from the Capital Decrease which would be payable to each of the Members will be immediately contributed for the subscription of new ordinary shares in the Company, i.e.:

- PECPI III will receive as the pro-rata of the cancellation proceeds (the “PECPI III Cancellation Value”) referring to its (i) 7,316,633 class A1 and 18.690667% of 2 jointly held shares, (ii) 7,316,633 class A2 and 18.690667% of 2 jointly held shares, (iii) 7,316,633 class A3, (iv) 7,316,633 class A4 and 18.690667% of 2 jointly held shares, (v) 7,316,633 class A5 and 18.690667% of 2 jointly held shares, (vi) 7,316,633 class A6 and 18.690667% of 2 jointly held shares, (vii) 7,316,633 class A7 and 18.690667% of 2 jointly held shares, (viii) 7,316,633 class A8 and 18.690667% of 2 jointly held shares, (ix) 7,316,633 class A9 and 18.690667% of 2 jointly held shares, (x) 7,316,633 class A10 and 18.690667% of 2 jointly held shares;

- PECPI A will receive as the pro-rata of the cancellation proceeds (the “PECPI A Cancellation Value”) referring to its (i) 551,466 class A1 shares and 33.333333% of 2 jointly held shares, (ii) 551,466 class A2 shares and 33.333333% of 2 jointly held shares, (iii) 551,466 class A3 shares and 33.333333% of 2 jointly held shares, (iv) 551,466 class A4 shares and 33.333333% of 2 jointly held shares, (v) 551,466 class A5 shares and 33.333333% of 2 jointly held shares, (vi) 551,466 class A6 shares and 33.333333% of 2 jointly held shares, (vii) 551,466 class A7 shares and 33.333333% of 2 jointly held shares, (viii) 551,466 class A8 shares and 33.333333% of 2 jointly held shares, (ix) 551,466 class A9 shares and 33.333333% of 2 jointly held shares, (x) 551,466 class A10 shares and 33.333333% of 2 jointly held shares;

- PECPI B will receive as the pro-rata of the cancellation proceeds (the “PECPI B Cancellation Value”) referring to its (i) 759,595 A1 shares and 47.976% of 2 jointly held shares, (ii) 759,595 A2 shares and 47.976% of 2 jointly held shares, (iii) 759,595 A3 shares and 47.976% of 2 jointly held shares, (iv) 759,595 A4 shares and 47.976% of 2 jointly held shares, (v) 759,595 A5 shares and 47.976% of 2 jointly held shares, (vi) 759,595 A6 shares and 47.976% of 2 jointly held shares, (vii) 759,595 A7 shares and 47.976% of 2 jointly held shares, (viii) 759,595 A18 shares and 47.976% of 2 jointly held shares, (ix) 759,595 A9 shares and 47.976% of 2 jointly held shares, (x) 759,595 A10 shares and 47.976% of 2 jointly held shares;

- PECPI C will receive as the pro-rata of the cancellation proceeds (the “PECPI C Cancellation Value”) referring to its (i) 772,304 class A1 shares, (ii) 772,304 class A2 shares, (iii) 772,304 class A3 shares, (iv) 772,304 class A4 shares, (v) 772,304 class A5 shares, (vi) 772,304 class A6 shares, (vii) 772,304 class A7 shares, (viii) 772,304 class A8 shares, (ix) 772,304 class A9 shares, (x) 772,304 class A10 shares;

- PPPI will receive as the pro-rata of the cancellation proceeds (the “PPPI Cancellation Value”) referring to its (i) 600,000 class A1 shares, (ii) 600,000 class A2 shares, (iii) 600,000 class A3 shares, (iv) 600,000 class A4 shares, (v) 600,000 class A5 shares, (vi) 600,000 class A6 shares, (vii) 600,000 class A7 shares, (viii) 600,000 class A8 shares, (ix) 600,000 class A9 shares, (x) 600,000 class A10 shares;

Third resolution

The Members resolved to increase the corporate capital of the Company by an aggregate amount of thirty-one million, eighty-eight thousand, seven hundred and eighty-nine United States Dollars and ninety-three Cents (USD 31,088,789.93) so as to bring it from its present amount of three hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 325,000) to an amount of thirty-one million, four hundred and thirteen thousand, seven hundred and eighty United States Dollars and ninety-one Cents (USD 31,413,789.91) represented by three billion, one hundred and forty-one million, three hundred and seventy-eight thousand, nine hundred and ninety-one (3,141,378,991) ordinary shares, each with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01).

Fourth resolution

The Members resolved to issue three billion, one hundred and eight million, eight hundred and seventy-eight thousand, nine hundred and ninety-three (3,108,878,993) ordinary shares with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, all with the same rights and obligations as the previously existing ordinary shares in the capital of the Company.

Subscription and payment

1. Then appears Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of PECPI III, above identified, by virtue of a power of attorney given on December 18, 2015.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of PECPI III in the capital of the Company, to two billion, two hundred and seventy-four million, six hundred and fifty-two thousand, seven hundred and seventy-nine (2,274,652,779) newly issued ordinary shares, having a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each;

in consideration for the contribution of the PECPI III Cancellation Value, and

in consideration for a contribution in kind consisting in a claim, amounting at least to twenty-two million, fourteen thousand, eight hundred sixty-four United States Dollars and forty-two Cents (USD 22,014,864.42), PECPI III holds against the Company (the “Contribution 1”).

It results from the interim accounts of the Company dated December 18, 2015, that PECPI III currently holds a claim against the Company in the aggregate amount of twenty-two million, fourteen thousand, eight hundred sixty-four United States Dollars and forty-two Cents (USD 22,014,864.42).

It results from a valuation report (the “Report”) issued by the management of the Company dated December 18, 2015, that the value of the Contribution 1 may be set at least at twenty-two million, fourteen thousand, eight hundred sixty-four United States Dollars and forty-two Cents (USD 22,014,864.42).

2. Then appears Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of PECPI A, above identified, by virtue of a power of attorney given on December 18, 2015.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of PECPI A in the capital of the Company, to one hundred seventy-one million, four hundred forty-four thousand, three hundred fourteen (171,444,314) newly issued ordinary shares, having a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each;

in consideration for the contribution of the PECPI A Cancellation Value, and

in consideration for a contribution in kind consisting in a claim, amounting at least to one million, six hundred and fifty-nine thousand, two hundred and ninety-six United States Dollars and forty-nine Cents (USD 1,659,296.49), PECPI A holds against the Company (the “Contribution 2”).

It results from interim accounts of the Company dated December 18, 2015, that PECPI A currently holds a claim against the Company in the aggregate amount of one million, six hundred and fifty-nine thousand, two hundred and ninety-six United States Dollars and forty-nine Cents (USD 1,659,296.49).

It results from the Report that the value of the Contribution 2 may be set at least at one million, six hundred and fifty-nine thousand, two hundred and ninety-six United States Dollars and forty-nine Cents (USD 1,659,296.49).

3. Then appears Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of PECPI B, above identified, by virtue of a power of attorney given on December 18, 2015.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of PECPI B in the capital of the Company, to two hundred thirty-six million, one hundred forty-nine thousand, one hundred ninety-three (236,149,193) newly issued ordinary shares, having a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each;

in consideration for the contribution of the PECPI B Cancellation Value, and

in consideration for a contribution in kind consisting in a claim, amounting at least to two million, two hundred and eighty-five thousand, five hundred and thirty-two United States Dollars and thirty-two Cents (USD 2,285,532.32), PECPI B holds against the Company (the "Contribution 3").

It results from interim accounts of the Company dated December 18, 2015, that PECPI B currently holds a claim against the Company in the aggregate amount of two million, two hundred and eighty-five thousand, five hundred and thirty-two United States Dollars and thirty-two Cents (USD 2,285,532.32).

It results from the Report that the value of the Contribution 3 may be set at least at two million, two hundred and eighty-five thousand, five hundred and thirty-two United States Dollars and thirty-two Cents (USD 2,285,532.32).

4. Then appears Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of PECPI C, above identified, by virtue of a power of attorney given on December 18, 2015.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of PECPI C in the capital of the Company, to two hundred forty million, ninety-nine thousand, nine hundred sixty-eight (240,099,968) newly issued ordinary shares, having a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each;

in consideration for the contribution of the PECPI C Cancellation Value, and

in consideration for a contribution in kind consisting in a claim amounting at least to two million, three hundred and twenty-three thousand, seven hundred and sixty-nine United States Dollars and twenty-seven Cents (USD 2,323,769.27), PECPI C holds against the Company (the "Contribution 4").

It results from interim accounts of the Company dated December 18, 2015, that PECPI C currently holds a claim against the Company in the aggregate amount of two million, three hundred and twenty-three thousand, seven hundred and sixty-nine United States Dollars and twenty-seven Cents (USD 2,323,769.27).

It results from the Report that the value of the Contribution 4 may be set at least at two million, three hundred and twenty-three thousand, seven hundred and sixty-nine United States Dollars and twenty-seven Cents (USD 2,323,769.27).

5. Then appears Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of PPPI, above identified, by virtue of a power of attorney given on December 18, 2015.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of PPPI in the capital of the Company, to one hundred eighty-six million, five hundred thirty-two thousand, seven hundred thirty-nine (186,532,739) newly issued ordinary shares, having a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each;

in consideration for the contribution of the PPPI Cancellation Value, and

in consideration for a contribution in kind consisting in a claim, amounting at least to one million, eight hundred and five thousand, three hundred and twenty-seven United States Dollars and thirty-nine Cents (USD 1,805,327.39), PPPI holds against the Company (the "Contribution 5").

It results from interim accounts of the Company dated December 18, 2015, that PPPI currently holds a claim against the Company in the aggregate amount of one million, eight hundred and five thousand, three hundred and twenty-seven United States Dollars and thirty-nine Cents (USD 1,805,327.39).

It results from the Report that the value of the Contribution 5 may be set at least at one million, eight hundred and five thousand, three hundred and twenty-seven United States Dollars and thirty-nine Cents (USD 1,805,327.39).

The above-declared contribution of the PECPI III Cancellation Value, the PECPI A Cancellation Value, the PECPI B Cancellation Value, the PECPI C Cancellation Value and the PPPI Cancellation Value together respectively with the Contribution 1, Contribution 2, Contribution 3, Contribution 4 and Contribution 5 are hereafter referred to as the "Contributions".

A copy of the Report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Having acknowledged the above described Contributions, the Members, represented as stated above, expressly agreed with the description of the Contributions, with its valuation and confirmed the validity of the subscription and payment of the newly issued ordinary shares.

In view of the above-described subscriptions of ordinary shares the Members unanimously resolved to confirm that those previously existing jointly held shares were reapportioned and consequently there are no jointly held shares (indivision) in the Company and that henceforth the ordinary shares in the capital of the Company will be held as follows:

- PECPI III holds an aggregate of two billion, two hundred ninety-eight million, four hundred thirty-one thousand, eight hundred thirty-seven (2,298,431,837) ordinary shares;

- PECPI A holds an aggregate of one hundred seventy-three million, two hundred thirty-six thousand, five hundred eighty (173,236,580) ordinary shares;
- PECPI B holds an aggregate of two hundred thirty-eight million, six hundred seventeen thousand, eight hundred seventy-nine (238,617,879) ordinary shares;
- PECPI C holds an aggregate of two hundred forty-two million, six hundred nine thousand, nine hundred fifty-six (242,609,956) ordinary shares;
- PPPI holds an aggregate of one hundred eighty-eight million, four hundred eighty-two thousand, seven hundred thirty-nine (188,482,739) ordinary shares.

Fifth resolution

As a result of the issuance, subscription and allotment of the newly issued shares the Members resolved to proceed to an amendment of the article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Company's share capital is set at thirty-one million, four hundred and thirteen thousand, seven hundred and eighty United States Dollars and ninety-one Cents (USD 31,413,789.91) represented by three billion, one hundred and forty-one million, three hundred and seventy-eight thousand, nine hundred and ninety-one (3,141,378,991) ordinary shares, each with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each.”

Sixth resolution

The Members resolved to authorize any manager of the Company or any lawyer of the law firm Wildgen, 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, to do everything necessary and incidental to the above resolutions, namely to create and/or amend the relevant registers of the Members referring to those Shares cancelled, issued and outstanding representing the entire share capital of the Company.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, previously named, the said proxy-holder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'année deux mille quinze, le dix-huit décembre;

Par devant nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Caïmans ayant son siège dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans (désigné ci-après comme «PECPI III»),
 2. Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Caïmans ayant son siège dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans (désigné ci-après comme «PECPI A»),
 3. Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Caïmans ayant son siège dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans (désigné ci-après comme «PECPI B»),
 4. Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Caïmans ayant son siège dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans (désigné ci-après comme «PECPI C»),
 5. Platinum Pearl Principals International (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Caïmans ayant son siège dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans (désigné ci-après comme «PPPI»),
- (collectivement, les “Associés”);

Dûment représentés par M. Luis MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 4 décembre 2015.

Lesdites parties comparantes, représentées de la manière décrite ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant de noter qu'elles sont les détenteurs des parts sociales (les «Détenteurs de Parts Sociales») de la société «Pearl JV Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195698, (ci-après, la

«Société»), constituée suivant acte de Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 mars 2015 numéro 1271, page 61000, modifié par acte de Me Carlo WERSANDT en date du 3 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 septembre 2015 numéro 2526 page 121209.

Les Détenteurs de Parts Sociales de la Société, représentés comme décrit ci-dessus, on demandé au notaire instrumentant de noter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associées décident de d'annuler les (i) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A1 existantes, (ii) dix million (10.000.000) de parts sociales de catégorie A2 existantes, (iii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A3 existantes, (iv) dix million (10.000.000) de parts sociales de catégorie A4 existantes, (v) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A5 existantes, (vi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A6 existantes, (vii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A7 existantes, (viii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A8 existantes, (ix) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A9 existantes, (x) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A10 existantes, ayant une valeur nominale d'un centime de Dollars des Etats-Unis (USD 0.01) chacune et par conséquent de réduire le capital social de la Société, pour le porter de son montant actuel de un million trois cent vingt cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.325.000), représenté par (i) trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) parts sociales ordinaires, (ii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A1 existantes, (iii) dix million (10.000.000) de parts sociales de catégorie A2 existantes, (iv) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A3 existantes, (v) dix million (10.000.000) de parts sociales de catégorie A4 existantes, (vi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A5 existantes, (vii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A6 existantes, (viii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A7 existantes, (ix) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A8 existantes, (x) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A9 existantes, (ix) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A10, d'une valeur nominale d'un centime de Dollars des Etats-Unis (USD 0.01) chacune, au montant de trois cent vingt cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 325.000), représenté par un total de trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime de Dollars des Etats-Unis (USD 0.01) chacune (la «Diminution du Capital Social»).

Deuxième résolution

Les Associés décident ensuite que les produits respectifs, résultant de la Diminution de Capital, qui seront payables à chacun des Associés, seront immédiatement contribués pour la souscription de nouvelles parts sociales dans la société, à savoir que:

- PECPI III recevra le pro-rata du produit de liquidation (la «Valeur d'Annulation PECPI III») en référence à ses (i) 7.316.633 parts sociales de catégorie A1 et 18.690667% de parts sociales détenues conjointement, (ii) 7.316.633 parts sociales de catégorie A2 et 18.690667% de parts sociales détenues conjointement, (iii) 7.316.633 parts sociales de catégorie A3 et 18.690667% de parts sociales détenues conjointement, (iv) 7.316.633 parts sociales de catégorie A4 et 18.690667% de parts sociales détenues conjointement, (v) 7.316.633 parts sociales de catégorie A5 et 18.690667% de parts sociales détenues conjointement, (vi) 7.316.633 parts sociales de catégorie A6 et 18.690667% de parts sociales détenues conjointement, (vii) 7.316.633 parts sociales de catégorie A7 et 18.690667% de parts sociales détenues conjointement, (viii) 7.316.633 parts sociales de catégorie A8 et 18.690667% de parts sociales détenues conjointement, (ix) 7.316.633 parts sociales de catégorie A9 et 18.690667% de parts sociales détenues conjointement, (x) 7.316.633 parts sociales de catégorie A10 et 18.690667% de parts sociales détenues conjointement;

- PECPI A recevra le pro-rata du produit de liquidation (la «Valeur d'Annulation PECPI A») en référence à ses (i) 551.466 parts sociales de catégorie A1 et 33.333333% de parts sociales détenues conjointement, (ii) 551.466 parts sociales de catégorie A2 et 33.333333% de parts sociales détenues conjointement, (iii) 551.466 parts sociales de catégorie A3 et 33.333333% de parts sociales détenues conjointement, (iv) 551.466 parts sociales de catégorie A4 et 33.333333% de parts sociales détenues conjointement, (v) 551.466 parts sociales de catégorie A5 et 33.333333% de parts sociales détenues conjointement, (vi) 551.466 parts sociales de catégorie A6 et 33.333333% de parts sociales détenues conjointement, (vii) 551.466 parts sociales de catégorie A7 et 33.333333% de parts sociales détenues conjointement, (viii) 551.466 parts sociales de catégorie A8 et 33.333333% de parts sociales détenues conjointement, (ix) 551.466 parts sociales de catégorie A9 et 33.333333% de parts sociales détenues conjointement, (x) 551.466 parts sociales de catégorie A10 et 33.333333% de parts sociales détenues conjointement;

- PECPI B recevra le pro-rata du produit de liquidation (la «Valeur d'Annulation PECPI B») en référence à ses (i) 759.595 parts sociales de catégorie A1 et 47.976% de parts sociales détenues conjointement, (ii) 759.595 parts sociales de catégorie A2 et 47.976% de parts sociales détenues conjointement, (iii) 759.595 parts sociales de catégorie A3 et 47.976% de parts sociales détenues conjointement, (iv) 759.595 parts sociales de catégorie A4 et 47.976% de parts sociales détenues conjointement, (v) 759.595 parts sociales de catégorie A5 et 47.976% de parts sociales détenues conjointement, (vi) 759.595 parts sociales de catégorie A6 et 47.976% de parts sociales détenues conjointement, (vii) 759.595 parts sociales de catégorie A7 et 47.976% de parts sociales détenues conjointement, (viii) 759.595 parts sociales de catégorie A8 et 47.976% de parts sociales détenues conjointement, (ix) 759.595 parts sociales de catégorie A9 et 47.976% de parts sociales détenues conjointement, (x) 759.595 parts sociales de catégorie A10 et 47.976% de parts sociales détenues conjointement;

- PECPI C recevra le pro-rata du produit de liquidation (la «Valeur d'Annulation PECPI C») en référence à ses (i) 772.304 parts sociales de catégorie A1, (ii) 772.304 parts sociales de catégorie A2, (iii) 772.304 parts sociales de catégorie A3, (iv) 772.304 parts sociales de catégorie A4, (v) 772.304 parts sociales de catégorie A5, (vi) 772.304 parts sociales de catégorie A6, (vii) 772.304 parts sociales de catégorie A7, (viii) 772.304 parts sociales de catégorie A8, (ix) 772.304 parts sociales de catégorie A9, (x) 772.304 parts sociales de catégorie A10;

- PPPI recevra le pro-rata du produit de liquidation (la «Valeur d'Annulation PPPI») en référence à ses (i) 600.000 parts sociales de catégorie A1, (ii) 600.000 parts sociales de catégorie A2, (iii) 600.000 parts sociales de catégorie A3, (iv) 600.000 parts sociales de catégorie A4, (v) 600.000 parts sociales de catégorie A5, (vi) 600.000 parts sociales de catégorie A6, (vii) 600.000 parts sociales de catégorie A7, (viii) 600.000 parts sociales de catégorie A8, (ix) 600.000 parts sociales de catégorie A9, (x) 600.000 parts sociales de catégorie A10.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trente-et-un million quatre vingt huit mille sept cent quatre-vingt-neuf Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-treize Cents (USD 31.088.789,93) pour l'amener de son montant actuel de trois cent vingt cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 325.000), à un montant de trente-et-un million quatre cent treize mille sept cent quatre-vingt-neuf Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-onze Cents (USD 31.413.789,91), représentés par trois milliards cent quarante-et-un millions trois cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze (3.141.378.991) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un centime de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre trois milliards cent huit millions huit cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-treize (3.108.878.993) parts sociales ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de un centime de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01), toute avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires existants précédemment à l'augmentation de capital de la Société.

Souscription et libération

1. Apparaît maintenant M. Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par PECPI III, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 18 Décembre 2015.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de PECPI III dans le capital social de la Société à deux milliards deux cent soixante-quatorze millions six cent cinquante-deux mille sept cent soixante-dix-neuf (2.274.652.779) parts sociales ordinaires nouvellement émises, chacune ayant une valeur nominale de un centime de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01);

en contrepartie de la Valeur d'Annulation PECPI III, et

moyennant apport en nature consistant en une créance, dont le montant est de vingt-deux millions quatorze mille huit cent soixante quatre Dollars des Etats et quarante deux Cents (USD 22.014.864,42), due à PECPI III par la Société (l'«Apport 1»).

Il résulte des comptes intermédiaires de la Société du 18 Décembre 2015, que PECPI III est créancier de la Société à hauteur d'un montant total de vingt-deux millions quatorze mille huit cent soixante quatre Dollars des Etats et quarante deux Cents (USD 22.014.864,42).

Il résulte d'un rapport d'évaluation (le «Rapport») émis par l'organe de gestion de la Société du 18 Décembre 2015, que la valeur de l'Apport 1 est au moins égal à vingt-deux millions quatorze mille huit cent soixante quatre Dollars des Etats et quarante deux Cents (USD 22.014.864,42).

2. Apparaît maintenant M. Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par PECPI A, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 18 Décembre 2015.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de PECPI A dans le capital social de la Société, à cent soixante-et-onze millions quatre cent quarante-quatre mille trois cent quatorze (171.444.314) parts sociales ordinaires nouvellement émises chacune, ayant une valeur nominale de un centime de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01);

en contrepartie de la Valeur d'Annulation PECPI A, et

moyennant apport en nature consistant en une créance, dont le montant est de un million six cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt-seize Dollars des Etats-Unis et quarante-neuf Cents (USD 1.659.296,49), due à PECPI A par la Société (l'«Apport 2»).

Il résulte des comptes intermédiaires de la Société du 18 Décembre 2015, que PECPI A est créancier de la Société à hauteur d'un montant total de un million six cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt-seize Dollars des Etats-Unis et quarante-neuf Cents (USD 1.659.296,49).

Il résulte du rapport que la valeur de l'Apport 2 est au moins égal à un million six cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt-seize Dollars des Etats-Unis et quarante-neuf Cents (USD 1.659.296,49).

3. Apparaît maintenant M. Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par PECPI B, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 18 Décembre 2015.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de PECPI B dans le capital social de la Société à deux cent trente-six millions cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-treize (236.149.193) parts sociales ordinaires nouvellement émises, chacune ayant une valeur nominale de un centime de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01);

en contrepartie de la Valeur d'Annulation PECPI B, et

moyennant apport en nature consistant en une créance, dont le montant est de deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent trente-deux Dollars des Etats-Unis et trente-deux Cents (USD 2.285.532,32), due à PECPI B par la Société (l'«Apport 3»).

Il résulte des comptes intérimaires de la Société du 18 Décembre 2015, que PECPI B est créancier de la Société à hauteur d'un montant total de deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent trente-deux Dollars des Etats-Unis et trente-deux Cents (USD 2.285.532,32).

Il résulte du rapport que la valeur de l'Apport 3 est au moins égal à deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent trente-deux Dollars des Etats-Unis et trente-deux Cents (USD 2.285.532,32).

4. Apparaît maintenant M. Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par PECPI C, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 18 Décembre 2015.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de PECPI C dans le capital social de la Société à deux cent quarante millions quatre vingt dix-neuf mille neuf cent soixante-huit (240.099.968) parts sociales ordinaires nouvellement émises, chacune ayant une valeur nominale de un centime de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01)

en contrepartie de la Valeur d'Annulation PECPI C, et

moyennant apport en nature consistant en une créance, dont le montant est de deux millions trois cent vingt-trois mille sept cent soixante-neuf Dollars des Etats-Unis et vingt-sept Cents (USD 2.323.769,27), due à PECPI C par la Société (l'«Apport 4»).

Il résulte des comptes intérimaires de la Société du 18 Décembre 2015, que PECPI C est créancier de la Société à hauteur d'un montant total de deux millions trois cent vingt-trois mille sept cent soixante-neuf Dollars des Etats-Unis et vingt-sept Cents (USD 2.323.769,27).

Il résulte du rapport que la valeur de l'Apport 3 est au moins égal à deux millions trois cent vingt-trois mille sept cent soixante-neuf Dollars des Etats-Unis et vingt-sept Cents (USD 2.323.769,27).

5. Apparaît maintenant M. Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par PPPI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 18 Décembre 2015.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de PPPI dans le capital social de la Société à cent quatre-vingt-six millions cinq cent trente-deux mille sept cent trente-neuf (186.532.739) parts sociales ordinaires nouvellement émises, chacune ayant une valeur nominale de un centime de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01)

en contrepartie de la Valeur d'Annulation PPPI, et

moyennant apport en nature consistant en une créance, dont le montant est de un million, huit cent cinq mille trois cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis et trente-neuf Cents (USD 1.805.327,39), due à PPPI par la Société (l'«Apport 5»).

Il résulte des comptes intérimaires de la Société du 18 Décembre 2015, que PPPI est créancier de la Société à hauteur d'un montant total de un million, huit cent cinq mille trois cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis et trente-neuf Cents (USD 1.805.327,39).

Il résulte du rapport que la valeur de l'Apport 5 est au moins égal à un million, huit cent cinq mille trois cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis et trente-neuf Cents (USD 1.805.327,39).

Les contributions, déclarées ci-dessus, respectivement des Valeur d'Annulation PECPI III, Valeur d'Annulation PECPI A, Valeur d'Annulation PECPI B et Valeur d'Annulation PPPI toutes ensemble, respectivement avec les Apport 1, Apport 2, Apport 3, Apport 4 et Apport 5 sont désignées ci-après comme les «Apports».

Le Rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Ayant reconnu les Apports décrites ci-dessus, les Associés, représentés comme ci-avant, ont donné expressément leur accord sur la description des Apports, leur évaluation et ont confirmé la validité de la souscription et du paiement des parts sociales émises.

En vue des souscriptions de parts sociales ordinaires, décrites ci-dessus, les Associés ont décidé à l'unanimité de confirmer toutes les parts sociales détenues en indivision ont été réalloués, donc qu'aucune des parts sociales dans le capital de la Société sera détenue en indivision et que désormais les parts sociales ordinaires dans la Société seront détenues comme suit:

- PECPI III détient un total de deux bilions deux cent quatre-vingt dix-huit millions quatre cent trente-et-un mille huit cent trente-sept (2.298.431.837) parts sociales ordinaires;

- PECPI A détient un total de cent soixante-treize millions deux cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt (173.236.580) parts sociales ordinaires;

- PECPI B détient un total de deux cent trente-huit millions six cent dix-sept mille huit cent soixante-dix-neuf (238.617.879) parts sociales ordinaires;

- PECPI C détient un total de deux cent quarante-deux millions six cent neuf mille neuf cent cinquante-six (242.609.956) parts sociales ordinaires;

- PPPI détient un total de cent quatre vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent trente-neuf (188.482.739) parts sociales ordinaires.

Cinquième résolution

En conséquence de la création et souscription des nouvelles parts sociales et droits alloués, les Associés ont décidé de procéder à une reformulation de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui devra se lire comme suit:

« Art. 5.

1. Le capital social est fixé à trente-et-un million quatre cent treize mille sept cent quatre-vingt-neuf Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-onze Cents (USD 31.413.789,91), représentés par trois milliards cent quarante-et-un millions trois cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze (3.141.378.991) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un centime de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.»

Sixième résolution

Les Associés ont décidé d'autoriser tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de l'étude Wildgen, 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, à effectuer toute chose nécessaire ou souhaitable dans le cadre des résolutions ci-dessus, notamment la création et/ou l'amendement du registre des Associés détenteurs des parts sociales émises représentant le capital social de la Société.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Luís MARQUES GUILHERME, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2016003172/441.

(160001312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

iMAGINE 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 202.827.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Mr Shmuel GELLER, born on 21 January 1948 in Cyprus, residing at 2 Katzir Street, 45282 Hod Hasharon, Israel,
represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains
by virtue of a power of attorney given on 24 November 2015 in Luxembourg.

Such appearing party, represented as aforementioned, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a limited company (société anonyme) under the name of "iMAGiNE 2 S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The purpose of the Company is the provision of Information Technology (IT) solutions and services, including software development solutions, for banks and other financial institutions and, in particular, the development of a software based platform to enable banks and financial institutions to interact with their clients via mobile devices, PCs or dedicated terminals.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares without par value.

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares. The shares shall be registered shares.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of registered shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the first Thursday of the month of June at 11 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature (and the causes) of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this

article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Auditor(s). The Company's operations are supervised by one or more auditors (commissaires aux comptes). Their mandate may not exceed six years.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on the 31 December of the same year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31st of December 2016.

The first annual General Meeting will be held in 2017.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing, Mr Shmuel GELLER prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe thirty-one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

The shares have been paid up by the Shareholder to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at 1 (one) directors, and that of the auditors at 1 (one).

2. The following person is appointed as sole director:

- Mr Shmuel GELLER, born in Cyprus on 21 January 1948, residing at 2 Katzir Street, 45282 Hod Hasharon, Israel.

The mandate of the sole director will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2017.

3. Mr Gilad GUY, certified public accountant (in Israel), born in Israel on 20 June 1975, residing in Luxembourg, is elected as statutory auditor (commissaire).

The mandate of the statutory auditor will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2017.

4. The address of the registered office of the Company is at 21, rue de Pont-Rémy, L-2423 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Monsieur Shmuel GELLER, né le 21 janvier 1948 en Chypre, résident au 2 Katzir Street, 45282 Hod Hasharon, Israel, représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 novembre 2015,

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «iMAGiNE 2 S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la fourniture de solutions et de services informatiques (IT), y compris le développement de logiciels pour les banques et autres institutions financières et, plus particulièrement, le développement d'une plateforme informatique permettant aux banques et autres institutions financières d'interagir avec leurs clients via mobile, ordinateur ou terminaux dédiés.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31,000) actions sans valeur nominale.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions nominatives peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler

avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou de(s) liquidateur(s).

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions du quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2017.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, Monsieur Shmuel GELLER, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).

2. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société:

- Monsieur Shmuel GELLER, né en Chypre, le 21 janvier 1948, résidant au 2 Katzir Street, 45282 Hod Hasharon, Israël. Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2017.

3. Monsieur Gilad GUY, réviseur d'entreprises (certified public accountant) en Israël, né en Israël, le 20 juin 1975, résident à Luxembourg, est nommé commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2017.

4. Le siège social de la Société est fixé au 21, rue de Pont-Rémy, L-2423 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 décembre 2015. GAC/2015/11451. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003407/477.

(160002459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Primero Mining Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 82.930.937,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 154.749.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Primero Mining Luxembourg, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of MXN 82 930 937, having its registered office at 9-11 Rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B154749 (the "Company").

There appeared

Primero Mining Corp., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, and having its registered office at One Bentall Centre, Suite 1640, 505 Burrard Street, Vancouver BC V7X 1M6, Canada (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the 82 930 937 shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendments to articles 7, 10 and 19 of the Company's articles of association; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to amend articles 7, 10 and 19 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 7. Voting rights. Ordinary Shares have identical voting rights and each shareholder has voting rights commensurate with such shareholder's ownership of Ordinary Shares.

Where the Company has only one shareholder, the MRPS have identical voting rights and each MRPS holder has voting rights commensurate with such holder's ownership of MRPS, but only in relation to the following matters:

- the issue of new MRPS;
 - the determination of the fixed rate of the Cumulative Preferred Dividend attached to the MRPS;
 - any proposed amendment to the preferred right to distributions on liquidation of the MRPS over the Ordinary Shares;
- and
- the conversion of one or more classes of MRPS into Ordinary Shares.

Where the Company has more than one shareholder, the MRPS have identical voting rights to the Ordinary Shares and each shareholder has voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of Ordinary Shares and MRPS.

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own Ordinary Shares and the holders of MRPS may request that the Company redeem the MRPS; however, the redemption in both cases shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for the purpose or if the redemption results from a decrease in the Company's share capital.

The redemption of the MRPS is subject to the following conditions:

1. each holder of redeemed MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS (the «Redemption Price») equal to:

- i. the nominal value of its redeemed MRPS; plus
- ii. an amount corresponding to a portion of the MRPS Share Premium Account equal to the balance of the MRPS Share Premium Account divided by the number of outstanding MRPS prior to the redemption; plus
- iii. all and any accrued but unpaid Cumulative Preferred Dividend (as defined hereafter) to which the redeemed MRPS is entitled to receive at the time of the redemption; and

2. all the outstanding MRPS shall be redeemed by the Company at the latest on the thirteenth anniversary of the issue date of the MRPS (the «Maturity Date»).

However, on the Maturity Date, if the sums available for redemption are insufficient for the Company to redeem all the MRPS, the redemption of all the MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due on the Maturity Date (the «Redemption Price at Maturity»). In this latter case, the Company shall pay to the holders of the redeemed MRPS only a portion of the Redemption Price at Maturity up to the amount of the sums available; the remaining part of the Redemption Price will be paid in one or several instalments as soon as the Company will have sufficient sums available for this purpose.

As long as the Redemption Price at Maturity has not been paid in full, no dividend shall be paid to the shareholders and no Ordinary Share shall be redeemed.

A shareholder may request that the Company redeem the MRPS it holds, by means of a written notice given by registered letter with acknowledgment of receipt to the Company and the other shareholders (the «First Redemption Notice»). The other shareholders may also request, within fifteen (15) days as of the date of the First Redemption Notice, the redemption of the MRPS they hold by registered letter with acknowledgement of receipt given to the Company and the other shareholders. An extraordinary general meeting of the shareholders shall be convened by the sole manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers of the Company at the latest one month after the receipt of the First Redemption Notice, in order to decide on the requested redemptions and the subsequent amendments to the articles of association of the Company. If the available sums are insufficient for the Company to proceed to the requested redemptions, the extraordinary general meeting of the shareholders may decide by an unanimous vote of all the shareholders to decrease the number of MRPS to be redeemed so that the available sums become sufficient to proceed to the redemptions.

A shareholder may request that the Company convert the MRPS it holds, into either Ordinary Shares or another class of MRPS, by means of a written notice given by registered letter with acknowledgment of receipt to the Company and the other shareholders (the «First Conversion Notice»). The other shareholders may also request, within fifteen (15) days as of the date of the First Conversion Notice, the conversion of the MRPS they hold by registered letter with acknowledgement of receipt given to the Company and the other shareholders. An extraordinary general meeting of the shareholders shall be convened by the sole manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers of the Company at the latest one month after the receipt of the First Conversion Notice, in order to decide on the requested conversions and the subsequent amendments to the articles of association of the Company.

The number of Ordinary Shares to be issued upon the conversion of MRPS to Ordinary Shares shall be the total Redemption Price of all the MRPS to be converted divided by the Fair Market Value of one Ordinary Share (as defined hereafter) at the time of the conversion, and finally rounded down to the nearest whole number of Ordinary Shares, with the amount rounded off being attached to the Ordinary Shares issued as share premium.

The Fair Market Value of one Ordinary Share shall be determined at the time of the conversion of the MRPS and be equal to the following fraction:

((a) total of the nominal value of all the Ordinary Shares plus (b) the amount of the legal reserve plus (c) the difference between (x) the total of the share premium item of the balance sheet and (y) the MRPS Share Premium Account))

divided by

the number of Ordinary Shares issued by the Company;

(the «Fair Market Value of one Ordinary Share»).

Once converted, the MRPS shall be cancelled and such cancellation shall be noted in the shareholders register.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

Each financial year, out of the remaining profits after allocation to the legal reserve, calculated in accordance with Luxembourg GAAP (the “Available Profits”), the Available Profits shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Each MRPS holder is entitled to a (a) a fixed rate equal to 1% (one percent) on the sum of i) the nominal value of the MRPS held by that MRPS holder and ii) the MRPS share premium attached to the MRPS held by that MRPS holder and (b) any interest income, capital gains and/or other profits of any assets including without limitation intragroup loans, treasury assets, cash, and any reinvested profits from such assets, of which the acquisition was originally financed by the issuance of MRPS and the MRPS share premium attached to the MRPS, less the said 1% fixed rate and an appropriate margin to be agreed by the Company and the MRPS holder from time to time. Said appropriate margin as well as the 1% fixed rate shall be calculated on the daily total of issued MRPS nominal value and MRPS share premium attached to the MRPS during the course of the Company’s financing year (the “Cumulative Preferred Dividend”).

The Cumulative Preferred Dividend shall be increased by the amount of the Cumulative Preferred Dividend(s) that have not been distributed, whether in full or in part, over the past financial years.

Each holder of MRPS is entitled to a fraction of the total profit distributed to all the MRPS in proportion of the MRPS he holds in the Company.

After distribution of the Cumulative Preferred Dividend, the remainder of the Available Profits may be distributed to the holders of Ordinary Shares.

Each holder of Ordinary Share(s) is entitled to a fraction of the total profit distributed to all the Ordinary Shares in proportion to the Ordinary Share(s) he holds in the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendments of its articles of associations, have been estimated at about EUR 1,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de Primero Mining Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 82.930.937 MXN, ayant son siège social au 9-11 Rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154.749 (la «Société»).

A comparu,

Primero Mining Corp., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit canadien, ayant son siège social à One Bentall Centre, Suite 1640, 505 Burrard Street, Vancouver BC V7X 1M6, Canada («l’Associé Unique»),

ici représentée par M. Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 82.930.937 parts sociales représentant l’intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l’assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique a été préalablement informé.

L’Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d’acter que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modifications des articles 7, 10 et 19 des statuts de la Société;
- et
2. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par L'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé de modifier les articles 7, 10 et 19 des statuts de la Société comme suit:

Art. 7. Droits de vote. Chaque Part Sociale Ordinaire confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'il détient.

Lorsque la Société a un associé unique, les MRPS confèrent un droit de vote identique et chaque détenteur de MRPS dispose de droits de vote proportionnels au nombre de MRPS qu'il détient, mais seulement pour les situations suivantes:

- émission de nouvelles MRPS;
- détermination du taux fixe du Dividende Cumulatif Préférentiel attaché aux MRPS;
- toute proposition de modification du droit préférentiel de distributions des MRPS en cas de liquidation de la Société, par rapport aux Parts Sociales Ordinaires;
- conversion d'une ou plusieurs classes de MRPS en Parts Sociales Ordinaires.

Lorsque la Société a plus d'un associé, les MRPS confèrent un droit de vote identique aux Parts Sociales Ordinaires et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales Ordinaires et de MRPS qu'il détient.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires et les détenteurs de MRPS peuvent demander à la Société de racheter leur(s) MRPS(s); toutefois, le rachat dans ces deux hypothèses ne peut avoir lieu que si la Société dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Le rachat des MRPS est subordonné au respect des conditions suivantes:

1. chaque détenteur de MRPS rachetées a le droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature par MRPS rachetée (le «Prix de Rachat») égal à:
 - i. la valeur nominale de sa MRPS rachetée; plus
 - ii. un montant correspondant à la portion du Compte Prime d'Emission des MRPS, ce montant étant égal au solde du Compte Prime d'Emission des MRPS divisé par le nombre de MRPS émises avant le rachat; plus
 - iii. tout Dividende Cumulatif Préférentiel (tel que défini ci-dessous) échü mais non payé auquel donne droit la MRPS rachetée au moment du rachat; et
2. toutes les MRPS émises doivent être rachetées par la Société au plus tard le jour du treizième anniversaire de la date d'émission des MRPS (la «Date d'Echéance»).

Cependant si, à la Date d'Echéance, les sommes disponibles pour le rachat de MRPS ne permettent pas à la Société de racheter l'ensemble des MRPS, le rachat de l'ensemble des MRPS ne sera pas entravé, cette insuffisance n'entraînant que le report du paiement du Prix de Rachat dû à la Date d'Echéance (le «Prix de Rachat à l'Echéance»). Dans cette hypothèse, la Société versera aux détenteurs des MRPS rachetées seulement une partie du Prix de Rachat à l'Echéance, à concurrence du montant des sommes disponibles pour ce rachat à la Date d'Echéance. La partie restante du Prix de Rachat devant être payée sera versée, en un ou plusieurs versements, et ce dès que la Société disposera de sommes disponibles suffisantes à cet effet.

Tant que le Prix de Rachat à l'Echéance n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera versé aux associés et aucune Part Sociale Ordinaire ne pourra être rachetée.

Un associé peut demander à la Société le rachat des MRPS qu'il détient, au moyen d'une notification écrite faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société et aux autres associés (la «Première Notification de Rachat»). Dans les quinze jours suivants la date de la Première Notification de Rachat, les autres associés pourront également demander le rachat des MRPS qu'ils détiennent, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société et aux autres associés. Une assemblée générale extraordinaire des associés devra être convoquée par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, au plus tard un mois après la réception de la Première Notification de Rachat, et ce afin de statuer sur les demandes de rachat ainsi que sur les modifications subséquentes des statuts de la Société. Si les sommes disponibles sont insuffisantes pour que la Société puisse procéder aux rachats demandés, l'assemblée générale extraordinaire des associés peut décider, par une résolution adoptée à l'unanimité des associés, de diminuer le nombre de MRPS devant être rachetées afin que les sommes disponibles à cet effet soient suffisantes pour procéder aux rachats.

Un associé peut demander à la Société qu'elle convertisse les MRPS qu'il détient en Parts Sociales Ordinaires ou en MRPS d'une autre classe, au moyen d'une notification écrite faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'attention de la Société et des autres associés (la «Première Notification de Conversion»). Dans les quinze jours suivants la date de la Première Notification de Conversion, les autres associés peuvent également demander la conversion des MRPS

qu'ils détiennent, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société et aux autres associés. Une assemblée générale extraordinaire des associés devra être convoquée par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, au plus tard un mois après la réception de la Première Notification de Conversion, et ce afin de statuer sur les demandes de conversion ainsi que sur les modifications subséquentes des statuts de la Société.

Le nombre de Parts Sociales Ordinaires devant être émises lors de la conversion de MRPS en Parts Sociales Ordinaires doit être égal au Prix de Rachat total de tous les MRPS devant être converties, divisé par la Valeur de Marché d'une Part Sociale Ordinaire (telle que définie ci-après) au moment de la conversion, arrondi au nombre entier de Parts Sociales Ordinaires inférieur le plus proche. Les décimales soustraites afin de réaliser l'arrondi sont attachées aux Parts Sociales Ordinaires émises en tant que prime d'émission.

La Valeur de Marché d'une Part Sociale Ordinaire est déterminée au moment de la conversion des MRPS et, doit être égale à la fraction suivante:

((a) le montant total de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales Ordinaires plus (b) le montant de la réserve légale plus (c) la différence entre (x) le montant total du poste prime d'émission du bilan et (y) le montant total du Compte Primes d'Emission des MRPS)

divisé par

le nombre de Parts Sociales Ordinaires émises par la Société;

(la «Valeur de Marché d'une Part Sociale Ordinaire»).

Une fois converties, les MRPS doivent être annulées. Cette annulation est inscrite dans le registre des associés de la Société.

Art. 19. Bénéfice. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution si elle venait à redescendre sous le seuil de 10% du capital social.

Lors de chaque exercice social, les bénéfices restants après affectation à la réserve légale et calculés selon les principes comptables généralement reconnus au Grand-duché de Luxembourg (le «Bénéfice Disponible»), sont alloués par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution adoptée à la majorité des associés présents ou représentés, décidant de sa distribution, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Chaque détenteur de MRPS se voit conférer le droit à (a) un taux fixe égal à 1% de la somme de (i) la valeur nominale des MRPS qu'il détient et de (ii) la valeur de la prime d'émission attachée à chaque MRPS qu'il détient et (b) toutes rémunérations d'intérêt, gains en capital et/ou autres plus-values réalisées sur tout actif, y compris, sans y être restreint, prêts intragroupes, trésorerie, espèces, et tous produits du réinvestissement de tels actifs dont l'acquisition aura été initialement financée par l'émission de MRPS moins le taux fixe de 1% et une marge appropriée qui sera déterminée par accord entre la Société et les détenteurs de MRPS de temps à autre. Cette marge appropriée ainsi que le taux fixe de 1% seront calculés sur la base du total journalier de la valeur nominale des MRPS émises et de la prime d'émission attachée au MRPS au cours de l'exercice social de la Société (le «Dividende Cumulatif Préférentiel»).

Le Dividende Cumulatif Préférentiel est augmenté, par le montant du(es) Dividende(s) Cumulatif(s) Préférentiel(s) qui n'ont pas été distribués, en totalité ou en partie, au cours des derniers exercices sociaux.

Chaque détenteur de MRPS a droit à une fraction du total des bénéfices distribués à toutes les MRPS proportionnellement au nombre de MRPS qu'il détient.

Après distribution du Dividende Cumulatif Préférentiel, le reliquat du Bénéfice Disponible peut être distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires a droit à une fraction du total des bénéfices distribués à l'ensemble des Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'il détient.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la modification de ces statuts est évalué à environ 1.000,- EUR

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016003177/264.

(160000724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Onidy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.798.

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Frédéric NOEL, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, agissant comme actionnaire unique de la société dénommée "ONIDY S.A.", avec siège social à L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 772 du 23 octobre 1998. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 798. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte sous seing privé du 15 juin 2002 dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro le 1571, le 31 octobre 2002.

Lequel comparant prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge aux organes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de l'actionnaire unique et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les commissaires de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'actionnaire unique désigne comme liquidateur Madame Inna Bubova, demeurant à Mozhaiskoe Schosse, h-70, FL 116 Odinto Sovo RU 143 000, Mouscou, Ruissi, qui sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Noel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59321. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004024/60.

(160002571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Apache Luxembourg Holdings IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.907.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016004340/11.

(160002771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Activision Overseas INC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 202.795.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1909 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016004355/9.

(160003434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Kraft Heinz Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 65.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 201.945.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales en date du 24 novembre 2015, passée entre Kraft Heinz Foods Company (ci-après KHFC), l'actuel associé unique de la Société, et HJ Heinz Global Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit des Pays-Bas, dont le siège social officiel est sis à Zeist, aux Pays-Bas, et le siège administratif est sis à Arnhemse Bovenweg 160-178, 3708 AH Zeist, aux Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 60518340 (ci-après HGHBV), que KHFC a cédé 300 parts sociales d'une valeur nominale de CAD 100 de la Société à HGHBV.

En outre, les diverses cessions de parts sociales de la Société suivantes ont été opérées en vertu de plusieurs conventions de cession de parts sociales passées successivement en date du 25 novembre 2015:

- KHFC a transféré 60 parts sociales de la Société à HGHBV;
- KHFC a transféré 90 parts sociales de la Société à HGHBV;
- KHFC a transféré 200 parts sociales de la Société à Kraft Heinz UK Ltd, une société à responsabilité limitée de droit d'Angleterre et d'Ecosse, sise à South Building, Hayes Park, à Hayes UB4 8AL, au Royaume-Uni, et immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 09875435 (ci-après KHUL);
- KHUL a transféré 200 parts sociales de la Société à HP Foods International Ltd, une société à responsabilité limitée de droit d'Angleterre et d'Ecosse, sise à South Building, Hayes Park, à Hayes UB4 8AL, au Royaume-Uni, et immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 00259378 (ci-après HPFI);
- HPFI a transféré 200 parts sociales de la Société à HP Foods Holdings Limited, une société à responsabilité limitée de droit d'Angleterre et d'Ecosse, sise à South Building, Hayes Park, à Hayes UB4 8AL, au Royaume-Uni, et immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 00206331 (ci-après HPFH); et enfin

- HPFH a transféré 200 parts sociales de la Société à HGHBV,
de sorte qu'à l'issue des diverses cessions de parts sociales successives de la Société décrites ci-dessus, HGHBV est
devenu l'associé unique de la Société.

Pour extrait conforme et sincère
Kraft Heinz Foods Luxembourg Holdings S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016054421/34.

(160013562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Albemarle Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.790.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064957/9.

(160027095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Am Zwergeland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 113, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 167.977.

Le bilan au 31 décembre 2014 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064960/9.

(160027295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Artmarkt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 69.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064969/9.

(160027508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Arya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 200.679.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064970/9.

(160027563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

factum ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 33, parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 164.098.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064932/9.

(160027110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.
